

Betreff: DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS

Von: "francine.lusardi@yahoo.fr" <francine.lusardi@yahoo.fr>

Datum: 25/08/2021 à 12:19

An: "dpjudiciaire@judiciairedef.com" <dpjudiciaire@judiciairedef.com>

Image en ligne

**DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS**

Paris le 25 AOUT 2021

A votre attention :

Je suis M. Vianney DYEUVRE, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de protection des mineurs (BPM), vous recevez ce courriel suite à une saisie informatique de la Cyber-infiltration (chargée de la lutte contre la pédopornographie, pédophilie, Cyber Pornographie, exhibitionniste, trafic sexuel depuis 2009) pour vous informer que vous faites l'objet de poursuite judiciaire énuméré ci-dessous :

_ La pédopornographie

_ La pédophilie

_ L'exhibitionniste

_ La Cyber pornographie

Pour votre information, La loi de mars 2007 aggrave les peines lorsque les propositions, les agressions sexuelles ou les viols sont commis via internet et vous avez commis les infractions après avoir été ciblé sur internet (site d'annonce), lors d'échange Mail (Messagerie Instantanée) avec plusieurs mineurs, les photos dénudées que vous recevez et envoyez aux mineurs ont été ciblées par notre cyber gendarme et constitue les preuves de vos infractions.

Vous êtes priés de transmettre vos justifications par mail pour qu'ils soient mis en examen et vérifiés afin d'évaluer les sanctions allant à votre encontre dans un délai strict de 24 heures. Passé ce délai nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport au **procureur adjoint du tribunal de grande instance** et spécialiste en cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre égard, le transmettre à la gendarmerie et vous fiché comme délinquant sexuel, transmettre votre dossier à plusieurs chaînes de télévision pour une diffusion ou votre famille, vos proches et toute l'Europe auront connaissance de ce que vous faites devant votre ordinateur.

Nous restons en attente de votre justificatif pour l'ouverture du PV (Procès-Verbal).

Cordialement,

M. Vianney DYEUVRE, Commissaire Divisionnaire,

Chef de la brigade de protection des mineurs (BPM)

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS

Image en ligne

— 1601284512906blob.jpg —



— Anhängen: —

1601284512906blob.jpg

87,2 KB